

Mercredi 24 Janvier 2024

Objet : Roger RODRIGUEZ :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Monsieur Roger RODRIGUEZ a été reconduit pour 6 mois supplémentaires du 22.01.2024 au 22.07.2024 en remplacement de monsieur Xavier RAYNAUD qui est toujours en congés paternité. Le conseil municipal accepte de renouveler monsieur RODRIGUEZ.

Objet : Association chats :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle association sur la commune représentée par Mr PERIN Jérôme et Mme KUPFER Marjorie, domiciliés 2 rue de la Bade à Moux qui se proposent de recueillir et stériliser les chats errants. La société s'appellera Animoux. Ils bénéficieront des chèques de la Fondation Brigitte BARDOT et seront en relation avec le cabinet vétérinaire "La clinique des remparts" à Carcassonne. Nous leur verserons la même somme qui était déjà allouée pour les chats soit 600 euros. Le conseil est pour à l'unanimité.

Objet : chemin du bassin :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous allons prendre contact avec le cabinet de géomètre Géopole (Monsieur Jean Yves Brabant) 1, bd Omer Sarrault 11000 Carcassonne 0468258203 ex géomètre rivière Christian qui avait fait les premières études concernant le chemin du bassin via le lotissement de la Bade et de finaliser le tout avec un acte notarié avec Monsieur Maurel qui souhaite vendre sa parcelle (de 1 ha) située en contrebas.

Objet : 13 juillet :

Le groupe de bandas retenu est "Les Kopin's". Il animera l'apéritif pour la soirée du 13 juillet
Le traiteur, quant à lui, restera Arque.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Objet : Rues du village :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de renommer certaines rues. en effet, la délibération du 27 novembre 2023 nécessite certaines rectifications :

- Rue du général Henri Bousquet deviendra Allée du Général Henri BOUSQUET (ex rue du Bassin)
- Rue du 24 juillet 1944 deviendra Rue du 23 juillet 1944 (ex rue de la Bade).
- Restent inchangées par rapport à la dernière délibération : Rue Saint André (ancienne rue de l'église) ainsi que la rue du Pic de Nore (ancienne rue chemin du vieux moulin)
- Il est à rajouter que les numéros d'habitations sur les nouvelles rues devront parfois être modifiés et ainsi que la création de numéros sur certains bâtiments du village qui n'en possèdent pas ou une modification sur certains bâtiments mal notifiés.

Toutes les personnes concernées par ces changements en seront informées par courrier en AR.
Le conseil approuve à l'unanimité.

Objet : Projets photovoltaïques sur la commune de Moux :

Avant que toute discussion ait commencé sur ce projet, les personnes ayant un intérêt quelconque dans la réalisation du projet de façon directe ou indirecte de centrale photovoltaïque ou agrovoltaïque au sol ont quitté la séance préalablement au débat au vote relatif à l'acte ci-annexé., messieurs FARAIL, DOUTRE et BOLANO sont sortis.

Délibération pour la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique et / ou de constitution de servitude pour le développement d'un projet photovoltaïque avec la société Energiter sur les parcelles communales. Ces parcelles seront La Justice du Bas n° A 367 et 373 et la Bade du bas avec les parcelles A 306 et 310.

Le conseil municipal accepte cette proposition. Vote 10 pour, 0 contre, 1 abstention.

Objet : Appel d'offres de la STEP et du bassin :

Les sociétés qui ont candidaté sont SUEZ pour une somme totale de 27400 euros HT par an et Compteur Sys pour une somme de 27217 euros HT par an. Sachant que, actuellement nous avons une somme totale de 36880 euros HT par an facturée par Suez.

Le conseil municipal accepte la proposition de Compteur Sys. Vote: 12 pour Compteur Sys , 2 abstentions.

Objet : Chemin dégradé suite à la coupe du bois brûlé :

Monsieur le maire propose de partir en justice contre la société "Energie Bois Environnement" et son assurance Allianz qui refusent d'effectuer les réparations. Le maire propose a sollicité l'aide juridique. Du coup, le maire propose de prendre conseil auprès d'un avocat.

Le conseil municipal accepte de prendre conseil auprès d'un avocat. 13 pour, et 1 abstention.

Objet : Cyril ORMIERES :

Monsieur Cyril ORMIERES, agent des services techniques, a fait une demande de mise en disponibilité à compter du 26 février 2024.

La séance est levée à 19h00.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE